



Merci pour votre participation - Mise à jour de l'AGA



Nous sommes très reconnaissants à tous ceux qui ont participé à l'assemblée générale annuelle hybride de cette année, le lundi 29 mai 2023 ! Nous avons été ravis de vous entendre et nous sommes impatients de vous accueillir à l'AGA de l'année prochaine.

Vous trouverez ci-dessous une liste des règlements et de la politique qui ont été adoptés lors de l'AGA :

Modifier: Règlement 9a) Les frais de certification et d'inscription sont les suivants :

[...]

Renouvellement – service mobile, cosmétologue (annuel) 60 \$

[...]

Modifier: Règlement 9b) Frais de 80 \$ fee + 40 \$ de frais d'inscription pour réouverture d'un salon de cosmétologie sous le même propriétaire qui détenait précédemment un permis de salon, dès lors que des changements structurels n'aient pas été réalisés.

Modifier: Règlement 9c) Les frais de renouvellement de tout permis ou licence qui n'a pas été renouvelé dans les 30 jours de sa date d'expiration sont de 120 \$, sauf pour les permis d'école et les renouvellements de permis mobiles qui sont de 250 \$.

Modifier: Règlement 9d) Un duplicata de certificat peut être émis sur preuve de la perte de l'original et sur paiement de 20 \$.

Modifier: Règlement 9e) Si un étudiant échoue à un examen, il peut reprendre un examen supplémentaire après 30 jours au coût de 30,00 \$ par élément. Si l'étudiant échoue, il doit suivre une formation supplémentaire avec un **instructeur agréé** avant de se présenter à un troisième examen.



Bulletin des membres

Vol. 9 | 1 juin, 2023

Modifier: Règlement 9f) Lorsqu'un demandeur a satisfait aux exigences d'un permis d'école et que le Comité des examens et de l'accréditation le recommande, le Comité des examens et de l'accréditation peut ordonner qu'un permis soit délivré sur paiement de 800 \$. Un permis d'école doit faire l'objet d'une inspection annuelle et toute inspection supplémentaire requise sera aux frais de l'école.

Ajouter: Règlement 1.1 t) Un cosmétologue doit avoir trois (3) années consécutives d'expérience de travail dans un établissement de cosmétologie enregistré, une formation de perfectionnement de 20 heures par année afin de demander et de maintenir un permis de maître cosmétologue annuellement.

Ajouter: Règlement 6.17(d) Instructors shall provide, in writing, to the Examining & Licensing Committee, confirmation of each student's total number of hours of training under the instructor's direct supervision.

Modifier: Politique 5 (f) Pour bénéficier d'une autorisation temporaire, l'étudiant doit soumettre au directeur exécutif, conformément au programme d'études prescrit, les documents suivants :

- un carnet de bord documentant toutes les heures obtenues sous la direction d'un instructeur agréé ;
- une copie du diplôme de l'école enregistrée ;
- la confirmation de l'achèvement des cours par les clients ;
- et tout autre document demandé par la commission des examens et des licences

Pour toute question relative aux informations communiquées ci-dessus, veuillez contacter notre bureau à l'adresse suivante : generalinfo@canb.ca.





Nouvelle modification de la loi sur la cosmétologie

Le projet de loi 57, une loi modifiant la Loi sur la cosmétologie, a été présenté à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick le 16 mai 2023. Ce projet de loi remplacerait l'article 35 de la Loi sur la cosmétologie actuelle et renforcerait la capacité de l'Association à empêcher les cosmétologues sans permis d'exercer leur profession.

Comme le projet de loi 57 n'a pas encore été présenté au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, nous vous tiendrons au courant.



Bienvenue ! Nouveau membre du conseil d'administration



L'ACNB souhaite la bienvenue à son nouveau membre du conseil d'administration, Sarah Melanson - membre de l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick depuis 2007 !

Comment nous joindre

Bureau : 220 rue Whiting, Fredericton, NB
Téléphone : (506) 458-8087
Sans frais : 1 (800) 561-8087 (NB seulement)
Télécopieur : (506) 458-1354
Courriel : generalinfo@canb.ca



La question du mois



Il n'a jamais été aussi facile de participer au tirage au sort pour gagner votre chambre pour la célébration de Cosmétologues unis ! Jusqu'en septembre prochain, il vous suffit d'envoyer votre réponse à la question du mois à generalinfo@canb.ca pour participer au tirage au sort.

La question de ce mois-ci est la suivante : quel est le numéro du projet de loi qui vient d'être introduit pour modifier la loi sur la cosmétologie ?

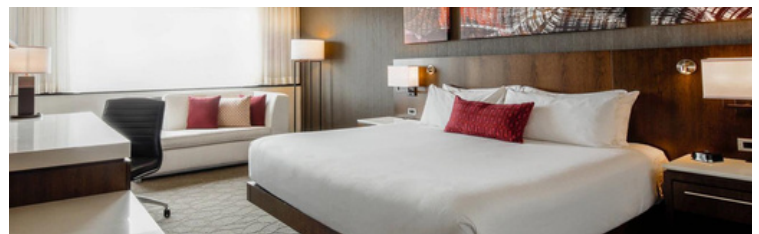
Cosmétologues unis : Réservez la date

Les associations de cosmétologie du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse célébreront la beauté de notre industrie du 23 au 25 septembre 2023 à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Cette célébration de la cosmétologie en Atlantique, d'une durée de trois jours, comprendra des cours et des activités de perfectionnement professionnel, des concours, des vendeurs " payé-empporté ", une collaboration en cosmétologie, et bien plus encore. Ne manquez pas cet événement unique en son genre ! Consultez l'horaire [ici](#) !

En ce qui concerne les concours, cliquez sur les catégories ci-dessous pour plus de détails.

[Fantaisie d'amélioration des ongles](#)
[Amélioration de la Texture des Cheveux](#)
[Design - Thème du Délavée/diamont](#)
[Coiffure Fantaisie](#)

De plus, réservez dès aujourd'hui votre nuitée à l'hôtel Delta Beausejour de Moncton pour 189\$ par chambre en cliquant [ici](#). Restez à l'écoute pour plus d'information !





Bulletin des membres

Vol. 9 | 1 juin, 2023

FlagShip

Les membres de l'ACNB peuvent maintenant économiser jusqu'à 70 % avec Purolator, UPS, FedEx, Canpar, GLS et DHL.

Cette offre exclusive pour les membres vous est offerte par FlagShip, une solution d'expédition en ligne pratique qui permet de comparer instantanément les tarifs réduits et de choisir le transporteur de votre choix, le tout en un seul endroit !

Créez votre compte gratuit et sans engagement en quelques secondes en cliquant [ici](#).

*L'approbation de l'ouverture de nouveaux comptes est à la seule discrétion de Flagship Courier Solutions Inc.

Visitez ce [lien](#) pour en savoir plus sur FlagShip.



Rabais pour les membres - Ça vaut la peine d'être membre !

Park'N Fly

C'est officiel ! Nous sommes heureux d'annoncer que l'ACNB vient de s'associer à Park'N Fly pour offrir à ses membres un rabais sur le stationnement à l'aéroport !

Profitez de prix réduits dans tous les Park'N Fly du Canada (Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Ottawa, Toronto, Montréal et Halifax) pour tous les voyages d'affaires et de loisirs. Des réservations seront nécessaires afin de bénéficier des tarifs réduits dans toutes les villes à l'exception de Halifax.

Commencez à économiser dès aujourd'hui ! Visitez le [site web](#) de Park'N Fly pour plus de détails.

Code: 1134702

